

Création et Activités de l'AVA

1. Création de l'AVA

En mai 1999, à Paris, à l'occasion de la Session, Générale de l'OIE, les Drs. Khaled El Hicheri et Faouzi Kechrid organisèrent une réunion qui groupa les responsables d'associations vétérinaires et de conseils de l'ordre africains ainsi que les délégués officiels des pays africains. L'ordre du jour concernait essentiellement la création d'une Association Vétérinaire Africaine. Cette réunion a chargé un comité de cinq personnes de préparer une Assemblée Générale Constitutive (AGC) qui devait se réunir à Tunis. Le Dr. Kechrid, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins Vétérinaires de Tunisie, s'est engagé à organiser cette réunion pour la fin de l'année 2000 et tint sa promesse.

L'AGC, présidée par le Dr. Faouzi Kechrid, tint ses assises le mercredi 07 novembre 2000, à 19 h 00 à l'hôtel "Le Palace" à Gammarth en Tunisie. Cette réunion s'est tenue à la même date que la réunion du Comité Exécutif de l'Association Mondiale Vétérinaire qui avait lieu à Tunis.

Les membres fondateurs sont : Drs **Faouzi KECHRID & Khaled EL HICHERI** (Tunisie) Dr Mimi OUADAH (Algérie) Dr Mamadou SIDIBE (Burkina Faso) Dr Emile G. TOÏGBE (Bénin) Dr Ignatius KAHIU (Kenya) Dr Abderrahmane CHELLID (Libye) Pr FESSI FEHRI (Maroc) Dr Mario MUNGOI (Mozambique) Dr Herbert SCNEIDER (Namibie) Dr El Hadj GUEYE (Sénégal) Dr Yasser ALYANE (Soudan)

Le comité Exécutif initial a été formé par les membres fondateurs, exceptés les Drs Kechrid et Schneider tous deux vice-présidents de l'Association Mondiale Vétérinaire, qui ont été élus membres d'honneur de l'AVA.

L'AGC a groupé les délégués des 11 pays suivants :

1.	Algérie	représentée par	Dr Mimi OUADAH
2.	Burkina-Faso	représenté par	Dr Mamadou SIDIBE
3.	Bénin	représenté par	Dr Emile G. TOÏGBE
4.	Kenya	représenté par	Dr Ignatius Gathigi KAHIU
5.	Libye	représentée par	Dr Abderrahmane CHELLID
6.	Maroc	représenté par	Pr FESSI FEHRI
7.	Mozambique	représentée par	Dr Mario MUNGOI
8.	Namibie	représentée par	Dr Herbert SCHNEIDER
9.	Sénégal	représenté par	Dr El Hadj GUEYE
10.	Soudan	représenté par	Dr Yasser Youssef ALYANE
11.	Tunisie	représentée par	Dr Faouzi KECHRID

Les représentants de 11 autres pays ont fait parvenir leurs excuses de ne pouvoir participer à l'AGC, ainsi que leurs encouragements et exprimés leurs désir de faire partie de l'AVA ; il s'agit de : L'Egypte, la Somalie, la République Sud Africaine, la Côte d'Ivoire, Le Cameroun, le Tchad, l'Ethiopie, Maurice, Madagascar, le Mali et le Zimbabwe.

2. Objectifs de l'AVA

La nouvelle association s'est fixé pour objectifs principaux d'établir des liens solides entre les vétérinaires du continent, de rapprocher les différentes organisations vétérinaires nationales, de défendre les intérêts moraux de la profession, de promouvoir les sciences et techniques vétérinaires, de contribuer à une meilleure politique de production et de santé animale ainsi que d'hygiène publique et de sécurité sanitaire des aliments, et d'une manière générale de participer activement au développement de leurs pays.

3. Promotion de l'AVA

Après l'Assemblée générale constitutive du 07 novembre 2000 et la première réunion du Comité Exécutif de l'AVA, l'objectif premier était de faire connaître à la profession, aux autorités et aux organisations internationales la naissance de l'Association Vétérinaire Africaine. Pour cela le président de l'AVA a envoyé des courriers :

- 1- Aux associations nationales des pays africains, les informant de la création de l'AVA. . Les comptes-rendus de l'Assemblée Générale Constitutive ainsi que ceux de la première réunion du Comité Exécutif ont été transmis à ces associations accompagnés du texte de projet de statut pour examen, avis et éventuels amendements.
- 2- Aux ambassades représentées à Tunis leur communiquant la même information et leur demandant d'en informer les autorités compétentes de leurs pays.
- 3- Aux organisations internationales et plus particulièrement à l'Office International des Epizooties et à la FAO.
- 4- A la presse spécialisée pour une plus grande diffusion de la nouvelle.
- 5- Aux laboratoires de produits pharmaceutiques à usage vétérinaire.
- 6- Le Président a saisi l'OIE d'une demande en vue d'obtenir le statut d'observateur auprès de cet Organisation Internationale qui joue le rôle d'Organisation Mondiale de la Santé Animale.
- 7- Une demande similaire a été introduite auprès du bureau de liaison avec les ONG, de la FAO, pour que l'AVA soit intégrée dans la liste des ONG agréées par la FAO.

Le Comité Exécutif de l'Association Mondiale Vétérinaire qui tenait une réunion à Tunis avait eu la primauté de l'information, ses membres, qui avaient assisté à la création de l'AVA, félicitèrent les représentants des organisations africaines présents ainsi que le Président et les Membres élus du Comité Exécutif de l'AVA.

Des contacts ont également été pris avec les autorités locales pour les informer de la création de l'AVA avec siège permanent à Tunis.

4. Les activités du président

Le fait que le Président de l'AVA soit en même temps le Secrétaire Général du Comité d'Organisation du 27^{ème} Congrès Mondial Vétérinaire qui devait se tenir à Tunis du 25 au 29 septembre 2002 a permis qu'au cours de ses déplacements en cette qualité pour assurer la promotion du congrès, il puisse prendre de nombreux contacts et représenter l'AVA auprès de:

- Le Congrès des Médecins Vétérinaires du Soudan, à Khartoum en février 2001
- L'Office Internationale des Epizootie ; lors de la rencontre avec son Directeur Général le Dr Bernard Vallat (Paris, Février 2001; Mai 2001; Mai 2002 ; Mai 2003).
- La FAO lors de la rencontre avec la Directrice Adjointe de l'Organisation en mars 2001.
- Congrès des Médecins Vétérinaires du Soudan, à Khartoum (février 2001) dont le thème portait sur la globalisation et les défis posés aux activités vétérinaires. A cette occasion il rencontra le Vice premier Ministre du Soudan, le Ministre de l'Agriculture, le Secrétaire d'Etat pour les ressources animales et les représentants de la profession vétérinaire.
- Dr. Bernard Vallat, Directeur Général de l'OIE
- Mrs Louise Fresco, Directeur Général Adjoint de la FAO (Rome, Mars 2001)
- Les membres du Comité Exécutif de l'American Veterinary Medical Association (AVMA) au cours de notre participation au congrès de l'AVMA, Boston, Juillet 2001.
- La FNOVI (Fédération Nationale des Ordres Vétérinaires Italiens) en mars 2001.
- La 137^{ème} convention de l'association des médecins vétérinaires américains (AVMA) à Salt Lake City du 14 au 18 juillet 2000.
- La 138^{ème} convention de l'association des médecins vétérinaires américains (AVMA) à Boston du 14 au 18 juillet 2001.
- Dr Jim Edwards, Président de l'Association Mondiale Vétérinaire et les membres du Comité Exécutif de l'AMV.
- Rencontre avec le Ministre (Commissionner) de l'Agriculture de la Caroline du Nord, Mrs Meg Scott le 26 juillet 2001
- Visite au Sénat de Caroline du Nord lors de sa séance du jeudi 2 août 2001, en sa double qualité de Président de l'AVA et de S.G. du 27^{ème} congrès mondial vétérinaire.
- Visite du College of Veterinary Medicine de North Carolina State University et rencontre avec Dr Jeffrey, son directeur.
- Visite du Laboratoire Central de diagnostic de Raleigh (NC) et du centre de gestion des désastres de NC State.

5. Activités du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de l'AVA réussit à tenir ses réunions annuelles (Tunis en 2000, Paris en 2001, 2002, 2003, 2004, et Bamako en 2006) et à maintenir la cohésion de l'association notre Comité Exécutif réussit à tenir ses réunions annuelles et à maintenir la cohésion de l'association :

La première réunion du Comité Exécutif de l'Association Vétérinaire Africaine à eu lieu le 08 novembre 2000 à Tunis; elle a permis de dresser le calendrier des activités de l'AVA pour l'an 2001 et de fixer la date du premier Congrès Vétérinaire Africain qui se tiendra à l'occasion du 27^{ème} Congrès Mondial Vétérinaire à Tunis du 25 au 29 septembre 2002.

Durant cette première réunion, le Comité Exécutif de l'AVA proposa de:

- Adopter "Association Vétérinaire Africaine" comme dénomination officielle de notre association.
- Demander aux associations nationales d'adopter les statuts proposés ou de proposer des amendements.
- Adopter le logo de l'AVA tel que proposé par le Président.
- Diviser l'Afrique en 4 grandes régions géographiques et linguistique.
- Fixer la contribution annuelle de chaque pays à 200 \$ US.
- Accepter Tunis comme siège permanent de l'AVA.

La deuxième réunion du Comité Exécutif de l'AVA, eut lieu à Paris, en Mai 2001, au siège de l'OIE .

Lors de sa seconde réunion, le CE de l'AVA proposa de :

- Accepter la proposition de l'Association algérienne de tenir la seconde assemblée générale ordinaire de l'AVA à Alger, en mai 2004.
- Accepter l'offre de AVIS (Julian Hilton) de contribuer à la construction du site web de l'AVA, à la publication d'un périodique, et aux programmes de formation.

La troisième réunion du Comité Exécutif de l'AVA, eut lieu également à Paris, en Mai 2002 au siège de l'OIE Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient:

1. Le rapport d'activité.
2. La préparation du 27ème congrès mondial vétérinaire.
3. La préparation du premier congrès de l'AVA.
4. La proposition de "la Société Algérienne de Médecine Vétérinaire" (Algérie) d'organiser le 2nd congrès de l'AVA.

Au cours de cette troisième réunion le Comité Exécutif de l'AVA proposa de:

1. De tenir la première assemblée générale ordinaire de l'AVA à l'occasion du premier congrès de l'AVA, manifestation satellite du 27ème Congrès Mondial Vétérinaire, Tunis, Septembre 2002.
2. Préparer les règlements de l'AVA.
3. Prépare un programme quinquennal d'activité
4. Chercher des sources de financement.

La quatrième réunion du Comité Exécutif de l'AVA, eut lieu à Paris, en Mai 2003 ; l'AVA et l'Association Vétérinaire Euro-Arabe (AVEA) ont tenu les réunions de leurs comités exécutifs respectifs lors de la 71ème Session Générale de l'OIE à Paris, le 24 mai 2003, à "La Maison du Vétérinaire", 10 Place Léon Blum, 75012 Paris,

Au cours de cette réunion, l'AVA et l'AVEA prirent la décision de créer un syndicat Africain et Arabe de la Santé Animale et de l'industrie pharmaceutique Vétérinaire qui aura entre autres tâches de représenter le secteur de l'industrie des médicaments vétérinaires auprès de l'IFAH, la Fédération Internationale de la santé Animale. Les organisations et organismes vétérinaires des pays concernés ont été invités à nous faire parvenir les informations suivantes concernant:

- L'industrie des médicaments vétérinaires et la pharmacie vétérinaire dans leurs pays respectifs et plus précisément la liste avec les adresses complètes des unités industrielles
- Les législations et réglementations actuelles en matière de médicaments vétérinaires, de pharmacie vétérinaire et de l'industrie des produits vétérinaires dans le pays.

Le but de la collecte de ces informations est de:

- Proposer les modifications et compléments nécessaires à introduire dans les textes actuels en vue de les mettre à jour, les enrichir et les harmoniser.
- Aider les pays qui ne disposent pas actuellement de pareilles législations et réglementation à promulguer les textes nécessaires, bénéficiant ainsi de l'expérience de pays plus expérimentés en la matière.
- Réglementer l'information médicale que chaque laboratoire doit diffuser dans le pays.
- Etablir un partenariat réel entre le SAAMV et l'IFAH et parvenir ainsi à donner une nouvelle impulsion à la profession vétérinaire dans nos pays.

La cinquième réunion du Comité Exécutif de l'AVA, eut lieu à Paris, le lundi 24 mai 2004 au siège de l'OIE en commun avec le Comité Exécutif de l'AVEA, un sujet d'intérêt commun devant être

discuté, celui de l'organisation du Forum de Lomé sur les professions libérales en Afrique, 25-28 octobre 2004.

Durant la réunion, le président de l'AVA exposa la situation et les activités de l'association, rappelant aux participants que, depuis sa création à Tunis en novembre 2000, l'AVA a été hébergée par le Comité National Tunisien d'Organisation du 27^{ème} Congrès Mondial Vétérinaires. Après la tenue de ce congrès et la dissolution du comité d'organisation, en avril 2003, l'AVA a continué à être hébergée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins Vétérinaires de Tunisie (CNOMVT) à « La Maison du Médecin Vétérinaire » à Tunis. Le CNOMVT prend actuellement en charge les dépenses administratives de l'AVA et lui fournit la logistique nécessaire à sa gestion.

Le Président de l'AVA insista sur le fait que nous devons remercier le CNOMVT pour son importante contribution mais aussi que l'AVA devait rechercher d'autres sources de financement de façon à couvrir une partie des frais de gestion ; il rappela encore une fois aux membres du Comité Exécutif qu'une organisation régionale comme la nôtre ne pouvait survivre sans l'activité des associations et organisations nationales membres.

Un thème important de discussion, celui de la « pharmacie vétérinaire » avait été retenu par le Comité Exécutif lors de sa première réunion en novembre 2000; il avait été demandé aux organisations membres de nous faire parvenir un rapport sur ce sujet mais seuls 4 pays ont répondu à l'appel.

Au cours de cette réunion il avait souligné que la communication devait être établie entre les organisations membres et que l'information devait circuler entre les membres car sans communication ni information l'AVA ne peut être effective ni jouer pleinement son rôle.

Il a également été rappelé aux membres qu'ils sont tenus de communiquer à l'AVA toute information concernant tout évènement ayant trait à la profession vétérinaire afin qu'il soit diffusé aux membres de l'AVA par le canal d'une lettre d'information et, dans un futur proche, affiché dans un site web que nous envisageons de construire.

La question principale de la réunion concernait l'organisation de l'Assemblée Générale de l'AVA qui devait se réunir à l'occasion du Forum de Lomé ; l'ordre du jour retenu pour cette réunion est le suivant:

- Organisation de la profession vétérinaire
- Pharmacie et médicaments vétérinaires.
- Questions administratives et renouvellement des membres du Comité Exécutif
- Thèmes des commissions techniques
- Divers.

1. L'organisation de la profession vétérinaire est une question fondamentale pour les vétérinaires de la plupart des pays africains. Du type d'organisation dépend en effet l'efficacité des activités et des services vétérinaires ainsi que les intérêts moraux et matériels des vétérinaires.

Certain pays africains ont atteint un degré élevé et performant d'organisation mais plusieurs autres sont toujours régis par une organisation mise en place par les autorités coloniales. L'expérience des premiers peut bénéficier aux seconds et la connaissance de cette organisation dans chaque pays peut constituer une source appréciable d'information et réduire les écarts entre pays.

2. La pharmacie et les médicaments vétérinaires constituent les piliers de la profession vétérinaires dans la plupart des pays africains. Connaître la manière dont chaque pays a abordé cette question est

essentiel pour la consolidation de notre profession dans les pays de la région ou cette question constitue encore un problème.

3. *Les Questions administratives et financières* constituent encore le plus grand handicap pour les activités de l'AVA et il a été recommandé de soumettre à l'AG les questions telles que les statuts comme il avait déjà été proposé.

4. *Les Thèmes des commissions techniques* : Lors de la première réunion du Comité Exécutif le 08 novembre 2000, des responsabilités avaient été attribuées ; il est maintenant recommandé que des commissions techniques soient créées et que des thèmes de réflexion et d'activité soient définis, tels que :

- La législation vétérinaire.
- Les animaux errants.
- L'abattage rituel.
- Les réseaux d'épidémiologie.
- La formation continue.
- L'installation de cliniques et cabinets vétérinaires,

et bien d'autres thèmes à définir

5. *Les questions diverses*. Sur ce point de l'ordre du jour, les participants auront la possibilité de soulever les problèmes et préoccupations rencontrés par les organisations nationales, qui peuvent être débattus sur le champ ou être inscrits comme thèmes d'études

Les membres de l'AVA ayant participé à cette réunion ont eu l'occasion de participer également à la réunion de l'AVEA qui a discuté des questions suivantes:

- Constitution de commissions techniques spécialisées, concernent
 - L'Education
 - La santé Publique
 - La Pharmacie
 - Les sciences et les techniques
 - La Communication et l'information
 - Les activités professionnelles
- Les activités de l'AVEA depuis sa création en 1996
- La prochaine assemblée générale qui doit se tenir à Bahrein en septembre 2005, en même temps que la conférence régionale de l'OIE pour le Moyen Orient.
- Le projet de création d'un Institut Euro-Arabe d'enseignement post universitaire.
- La préparation du Forum de Lomé.

La Sixième réunion du Comité Exécutif de l'AVA s'est tenue de 16 h 00 à 17 h 15 dans une des salles de réunion du Centre International de Conférence de Bamako (CICB) le 5.12.2006.

Etaient présents à cette réunion, en présence du Dr. Faouzi Kechrid Président d'honneur (Fondateur) chargé des relations avec les organisations internationales, 8 sur les 12 membres du CE nouvellement élu ou réélus, comme indiqué sur la liste suivante :

Dr. Khaled El Hicheri (Tunisie)	Président
Dr Ramdeo Ramchurn (Maurice)	Vice Président pour l'Afrique Australe Chargé de l'information et de la mobilisation
Dr Yilma Jobre (Ethiopie)	Vice Président pour l'Afrique de l'Est, chargé des relations avec UA/IBAR

Dr Ousmane Ba (Mali)	Vice Président pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale
Dr.Amine Bensemmane (Algérie)	Vice Président pour l'Afrique du Nord
Dr Yasser Alian (Soudan)	Secrétaire Général
Dr Samuel Minoungou (Burkina)	Secrétaire Général Adjoint chargé de la promotion
Dr Mamadou Kané (Mali)	Membre chargé des questions scientifiques

Ont également participé à la réunion, à titre d'observateurs et à l'invitation du CE : Dr. Oumar Macki Tounkara, secrétaire général du Conseil Supérieur de l'Ordre National des Vétérinaires du Mali, Dr. Abdrahmane Coulibaly, Président de Vétérinaires Sans Frontières du Mali, Dr. Kemal Lasnami, membre de l'Association des vétérinaires algériens

Quatre questions figuraient à l'ordre du jour :

- La préparation du congrès du prochain congrès de l'AVA
- La constitution de commissions techniques
- L'Affiliation aux organisations régionales et internationales
- Questions diverses

1. Préparation du 3ème congrès de l'AVA

La délégation algérienne avaient proposé à l'A.G tenue à Bamako, le 05 12 06, d'organiser le 3ème congrès de l'AVA, à Alger, en même temps que se tiendrait le congrès vétérinaire maghrébin. L'AG avait accepté cette proposition ainsi que celle de la délégation du Soudan qui avait proposé d'organiser le 4ème congrès à Khartoum.

Le Dr. Bensemmane, Vice – Président de l'AVA pour l'Afrique du Nord a confirmé la proposition algérienne d'organiser le 3ème congrès en mai 2008. Le jour et la durée devant être précisés ultérieurement. Le CE a décidé à l'unanimité de constituer une commission de suivi et de coordination avec le comité national algérien d'organisation du congrès, composée des : Dr. Lasnami, Dr. Tounkara, Dr. Coulibaly

Le CE, après avoir débattu sur plusieurs propositions, a décidé de retenir comme thèmes principaux pour le 3^{ème} congrès :

- 1- L'organisation des services vétérinaires dans les pays africains.
- 2- La pharmacovigilance.
- 3- La constitution de commissions techniques

2. La constitution de commissions techniques et d'une liste d'experts

Se basant sur les charges confiées à trois membres du CE, il a été créé les trois commissions techniques suivantes :

- C. Scientifique (présidée par le Dr. Mamadou Kané)
- C. de la Pharmacie Vétérinaire (présidée par le Dr. Shéhabudine Abdulhamid)
- C. de la production et de la santé, animales (présidée par le Dr. Abdullaye Bouna Niang)

Il a été demandé à chacun des 4 vice-présidents de sélectionner un membre d'un des pays de la région qu'il encadre pour faire partie de chacune des trois commissions, ce qui ferait que chacune des commissions serait constituée de 5 personnes : Un président et 4 membres.

Le Dr. Lasnami a, d'ores et déjà, été proposé pour faire partie de la Commission. de la Production et de la Santé Animales, représentant la région Afrique du Nord.

Il a été demandé aux vice-présidents de faire parvenir au Secrétaire Général de l'AVA, la liste des membres de ces commissions avant le 31 janvier 2007.

Les membres du CE ont décidé d'établir une liste d'experts africains dans les divers domaines des sciences vétérinaires, et de la tenir à la disposition des organisations internationales et des ONG pour la réalisation de tout projet de production et santé animales sur le continent.

Les principaux thèmes de réflexion et d'activité qui seront proposés aux commissions techniques ont été définis comme suit :

- La législation vétérinaire.
- Les animaux errants.
- L'abattage rituel.
- Les réseaux d'épidémiosurveillance.
- La formation continue.
- L'installation de cliniques et cabinets vétérinaires
- L'organisation de la profession

3. Affiliation aux organisations régionales et internationales

Le CE a décidé d'affilier l'AVA aux différentes organisations internationales. Rappelons que L'AVA est déjà membre observateur de l'OIE ; des contacts ont été pris avec l'Association Mondiale Vétérinaire afin que l'AVA devienne membre associé à l'AMV. Une demande a été envoyée à l'AMV qui a accepté l'AVA comme membre associé avec droit de vote et le paiement de la cotisation de 110 \$ US a été effectué par le Président.

Le Dr Jobre vice président de l'AVA pour l'Afrique de l'Est, soutenu par le Dr. Alyan, secrétaire général de l'AVA, a été chargé des contacts avec l'UA ; une lettre envoyée à Mr. Babagana, Directeur de l'Economie Rurale et de l'Agriculture, de l'Union Africaine, lui permettra d'établir les contacts officiels nécessaires au nom de l'AVA.

Des démarches de la même nature sont également effectuées auprès de la Banque Mondiale et de la BAD

4. Questions diverses

Les membres du nouveau Comité Exécutif, accompagnés par le Dr. Faouzi Kechrid, Président d'honneur de l'AVA et vice-président de l'Association Mondiale Vétérinaire (AMV), ont été reçus le lendemain par son Excellence, le Président, Président de la République du Mali à qui les Drs. El Hicheri et Kechrid ont remis les médailles de l'AVA et de l'AMV en signe de reconnaissance et de considération. Le CE a demandé au président Amadou Toumani Touré de bien vouloir devenir Président d'honneur de l'AVA ; le président a répondu qu'on lui fasse parvenir une demande à cet

effet. Une lettre officielle lui a donc été adressée et remise au Dr. Oumar Macki Tounkara, secrétaire général du conseil de l'ordre des vétérinaires du Mali, lors de son passage à Tunis, afin qu'il la fasse parvenir au Président Touré.

6. Les Assemblées Générales

La première Assemblée Générale est une AG constitutive (AGC) Au cours de laquelle le projet de statuts de l'AVA, élaboré par le Dr. El Hicheri a été adopté et le siège de l'Association fixé à Tunis ce qui impliquait que le président et le trésorier de l'AMV, soient tunisiens. L'assemblée, conformément aux dispositions des statuts, se devait d'élire un Comité Exécutif de 12 membres dont un Président, quatre Vices Présidents, un Secrétaire Général et son adjoint, un Trésorier Général et son adjoint et trois membres chargés de missions. Les élections eurent lieu et dégagèrent un le Comité Exécutif suivant :

- | | |
|---|--------------------------------|
| ▪ Président | Dr Khaled El Hicheri (Tunisie) |
| ▪ Vice Président pour l'Afrique Australe : | Dr Mario MUNGOI (Mozambique) |
| ▪ Vice Président pour l'Afrique de l'Est : | Dr Ignatius G. KAHIU (Kenya) |
| ▪ Vice Président pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale : | Dr Emile G. TOÏGBE (Bénin) |
| ▪ Vice Président pour l'Afrique du Nord : | Pr FASSI FEHRI (Maroc) |
| ▪ Secrétaire Général : | Dr Yasser ALAYANE (Soudan) |
| ▪ Secrétaire Général Adjoint chargé de la promotion : | Dr Mamadou SIDIBE (Burkina) |
| ▪ Trésorier Général : | Dr Hosny KHALED (Tunisie) |
| ▪ Trésorier Général Adjoint chargé également de l'information | Dr Mimi OUADAH (Algérie) |
| ▪ Membre chargé des questions scientifiques : | Dr El Hadj GUEYE (Sénégal) |
| ▪ Membre chargé de la pharmacie vétérinaire : | Dr Hassan IDAROUS (Egypte) |
| ▪ Membre chargé de la Production et de la Santé Animales : | Dr Abderahmane CHELLID (Libye) |

Les Dr Faouzi Kéchréd et Herbert Schneider, tous deux africains et vices présidents de l'Association Mondiale Vétérinaire ont été élus membres d'honneur du Bureau de l'AVA.

Un comité exécutif restreint ou « Bureau », composé du Président, du Secrétaire Général et de son adjoint ainsi que du Trésorier Général et de son adjoint, se réunirait régulièrement pour assurer la gestion de l'AVA.

Les travaux de l'AGC ont commencé par la présentation des délégués officiels et des membres des délégations qui les accompagnaient. Le Dr Kechrid présenta par la suite un bref historique des tentatives de création d'une organisation vétérinaire panafricaine lors de différents congrès et autres manifestations vétérinaires africaines qui se sont tenues au Ghana en 1978, au Soudan en 1982, en Tunisie en 1987 et dernièrement en Namibie en 1994. Il rappela le rôle important qu'avait joué la Tunisie en Organisant avec succès les 1ères Journées Vétérinaires Africaines à Hammamet. Il présenta sa vision du rôle futur de l'AVA dans la normalisation des réunions vétérinaires africaines, scientifiques et professionnelles ainsi que pour la représentativité du continent auprès des organisations régionales et internationales et notamment auprès de l'Association Mondiale Vétérinaire. Il insista sur le rôle qu'est appelée à jouer l'AVA auprès des grands laboratoires de produits

vétérinaires qui consacrent des programmes et des budgets spécifiques pour les pays africains et qui rencontrent souvent des difficultés à trouver les interlocuteurs valables à l'échelle du continent. Le Dr Kechrid évoqua également les possibilités de coopération Sud-Sud qui s'offrent avec d'autres ensembles tels l'Amérique du Sud, Le Moyen Orient et l'Asie, à travers leurs organisations vétérinaires régionales.

La 2^{ème} Assemblée Générale de l'AVA, est une AG ordinaire qui eu lieu à Tunis, lors du premier congrès d' l'AVA, le 27 septembre 2002, organisé comme une manifestation satellite du 27^{ème} Congrès Mondial Vétérinaire qui se tenait à Tunis. Participèrent à cette réunion, la plupart des représentants africains participants au congrès. Les questions discutées lors de cette Assemblée Générale Ordinaire ont été :

- Les Statuts de l'AVA.
- La composition du Comité Exécutif.
- Le programme d'activité.
- Le prochain congrès de l'AVA.

La 3^{ème} Assemblée Générale de l'AVA s'est réunie à Lomé au Togo, le 28 octobre 2004, en marge du Forum de l'Association Mondiale des Professions Libérales. L'ordre du jour retenu pour cette réunion est le suivant:

- 1- Organisation de la profession vétérinaire
- 2- Pharmacie et médicaments vétérinaires.
- 3- Questions administratives et renouvellement des membres du Comité Exécutif
- 4- Thèmes des commissions techniques
- 5- Divers.

Au cours de cette AG, le Dr. Emile TOIGBE, vice-président de l'AVA chargé de l'Afrique de l'Ouest, a rappelé la genèse de l'AVA, ses objectifs et les principales réalisations à son actif. Il a souligné le manque de communication des organisations vétérinaires nationales avec l'AVA et l'absence de réaction aux sollicitations de notre association. Il a insisté sur la nécessité pour les différents pays membres d'adopter les statuts de l'AVA.

La 4^{ème} Assemblée Générale, de l'AVA s'est tenue dans l'après midi du 05 décembre 2006 au Centre International des Congrès de Bamako, au Mali. La 4^{ème} Conférence Internationale sur la Grippe Aviaire, qui s'est tenue au cœur de l'Afrique, représentait une opportunité unique sur le plan de la reconnaissance de notre association et de contacts utiles avec les bailleurs de fonds et de permettre aux participants à notre congrès de bénéficier des travaux de cette conférence qui a mis en exergue le rôle primordial des vétérinaires.

Des élections ont eu lieu pour le renouvellement du Comité Exécutif de l'AVA.

7. Les congrès

Le premier congrès de l'AVA

L'Ava qui disposait de peu de moyens a saisi l'occasion de l'organisation du 27^{ème} congrès mondial vétérinaire à Tunis, pour tenir, le 27 septembre 2002 les assises de son premier congrès. Le président de l'AVA étant à l'époque Secrétaire Général du comité d'organisation du 27^{ème} congrès de l'AMV, facilita la tenue de ce premier congrès, durant lequel s'est réunie la 2^{ème} AG de l'AVA.

Les participants africains ont pu ainsi profiter des travaux et des différentes manifestations scientifiques qui ont été organisées lors de ce 27^{ème} congrès.

Le deuxième congrès de l'AVA

L'AVA, a tenu son 2e congrès et sa 4^{ème} Assemblée Générale, du 5 au 8 décembre à Bamako, au Mali. Le congrès a été organisé par le comité national malien d'organisation composé de vétérinaires membres du conseil de l'ordre et de l'association de médecins vétérinaires du Mali, avec à leur tête le Dr. Ousmane BA, président du conseil de l'ordre des vétérinaires du Mali.

Le congrès de l'AVA s'est tenu à un moment crucial pour la profession alors que la grippe aviaire menace l'humanité et que les organisations internationales spécialisées déploient d'importants efforts pour prévenir ce fléau d'un autre âge. La 4^{ème} conférence Internationale sur la grippe aviaire organisée par la Banque Mondiale, à l'initiative de l'Union Africaine, a en effet démarré ses travaux, à Bamako, le lendemain de notre congrès

Les thèmes abordés lors de la session scientifique du congrès, s'inscrivent en droite ligne dans l'objectif de prévention, de lutte et d'éradication de l'influenza aviaire ; ce sujet a été abordé sous ses différents aspects pathologiques et épidémiologiques

Le thème principal a traité du «rôle du médecin vétérinaire dans la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire en Afrique». Ce thème est venu bien à propos apporter un appoint à la 4e conférence internationale sur la grippe aviaire.

Un autre thème d'importance a concerné la privatisation des activités vétérinaires et le mandat

Cette session scientifique a été animée par le Dr. Khaled El Hicheri, Président de l'Association Africaine qui a traité de « la privatisation des activités vétérinaires » et du « Mandat Sanitaire » et par le Prof. Moncef Bouzouaia qui a traité de « la lutte globale contre la grippe aviaire et le risque de pandémie»

La session administrative du congrès a concerné principalement l'Assemblée Générale au cours de laquelle ont eu lieu les élections pour le renouvellement du Comité Exécutif de l'AVA. Le Dr. Khaled El Hicheri a été maintenu à la présidence de l'Association et la charge de trésorier général a été confiée à un autre tunisien, le Dr. Abdelbaki Rouabeh, le siège de l'association étant maintenu à Tunis.

8. Autres activités

Participation à la réunion du Comité de Liaison Inter Ordres Vétérinaires Francophones (CLIOF). Faisant suite à la réunion du Comité Exécutif de l'AVA, une réunion du CLIOF avec la participation des membres du Comité Exécutifs de l'AVA, s'est tenue le mardi 25 mai 2004 à 15 h 00 au siège du Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires Français (CSOVF) à Paris.

Les questions suivantes figuraient au programme de cette réunion :

- Complémentarité entre services vétérinaires publics et privés par le biais du mandat sanitaire.
- Assistance à la création d'entreprises professionnelles vétérinaires privées.
- Questions diverses.

Dr. Christian Rondeau, Président du CSOVF, qui présidait la réunion a présenté un exposé sur l'harmonisation des activités vétérinaires entre secteur public et secteur privé en France

Au cours de cette réunion la question du Forum de Lomé a été soulevée et le Dr. Rondeau donna aux participants toutes les informations requises ; il insista sur la nécessité d'une forte représentation vétérinaire africaine à cette manifestation, qui se tient pour la première fois dans un pays de l'Afrique subsaharienne et sur le fait que la profession vétérinaire est l'une des plus anciennes professions libérales connues en Afrique du fait de l'importance des ressources animales dans nos pays.

Le président de l'AVA profita également de cette réunion pour rappeler aux participants les buts et objectifs de l'AVA et les inviter à sensibiliser les associations vétérinaires nationales à rejoindre l'AVA et à participer en grand nombre à l'AG qui doit se tenir le 25 octobre 2004 à Lomé.

Création d'un Syndicat Africain et Arabe de la Santé Animale et de l'Industrie Pharmaceutique Vétérinaire (SAAMV) avec l'AVEA, qui aura entre autres tâches de :

- Représenter le secteur de l'industrie des médicaments vétérinaires auprès de l'IFAH, la Fédération Internationale de la santé Animale.
- Etablir un partenariat réel entre le SAAMV et l'IFAH
- une nouvelle impulsion à la profession vétérinaire dans nos pays

Organisation d'un congrès africain et arabe à Amman, en Jordanie. Dans le cadre de la préparation de ce congrès, les organisations et organismes vétérinaires des pays concernés ont été invités à nous faire parvenir les informations suivantes concernant:

- L'industrie des médicaments vétérinaires et la pharmacie vétérinaire dans leurs pays respectifs et plus précisément la liste avec les adresses complètes des unités industrielles
- Les législations et réglementations actuelles en matière de médicaments vétérinaires, de pharmacie vétérinaire et de l'industrie des produits vétérinaires dans le pays.

Il a été proposé qu'une réunion des trois organisations : AVA, AVEA et SAAMV se tienne, à l'occasion de la 72^{ème} session générale de l'OIE à Paris à "La Maison du Vétérinaire", 10 Place Léon Blum, 75012 Paris, le 24 mai 2004.

Le but de la collecte de ces informations est de:

- Proposer les modifications et compléments nécessaires à introduire dans les textes actuels en vue de les mettre à jour, les enrichir et les harmoniser.
- Aider les pays qui ne disposent pas actuellement de pareilles législation et réglementation à promulguer les textes nécessaires, bénéficiant ainsi de l'expérience de pays plus expérimentés en la matière.
- Réglementer l'information médicale que chaque laboratoire doit diffuser dans le pays.
- Etablir un partenariat réel entre le SAAMV et l'IFAH et parvenir ainsi à donner une nouvelle impulsion à la profession vétérinaire dans nos pays.

Réunion du bureau restreint de l'AVA, en présence du président (Dr. K. El Hicheri), du secrétaire général (Dr. Y. Alayane) et du trésorier par intérim (Dr. A. Rouabeh) à Porto, au Portugal, en mai 2006, en marge de l'assemblée générale de l'Association Vétérinaire Euro-Arabe. L'ordre du jour était le suivant:

- 1- Sources de financement de l'AVA : Relancer les gros laboratoires bailleurs de fonds.
- 2- Communication entre les membres de l'AVA : renforcer les liens entre les associations
- 3- Remplacement du Dr. Hosny Khaled Trésorier général par le Dr. Abdelbaki Rouabeh

- 4- Promotion de l'AVA auprès des organisations vétérinaires nationales africaines.
- 5- Préparation du 2^{ème} congrès et de la 4^{ème} Assemblée Générale de l'AVA.

Constitution du Comité National Tunisien de l'AVA. Le samedi 20 janvier 2007, s'est tenue, à « la Maison du Médecin Vétérinaire » sise rue Jebel Lakhdhar, la Rabta, 1006 Tunis, la réunion constitutive du Comité National Tunisien de l'Association Vétérinaire Africaine (CNT/AVA). Etaient présent à cette réunion les Drs : El Hicheri Khaled, Rouabeh Abdelbaki, Chtiba Mohamed Ali, Gouia Ali. L'ordre du jour ne comportait qu'un seul point : la constitution du CNT/AVA.

Considérant que :

- 1- L'AVA est une association continentale qui regroupe les associations, ordres et autres organisations vétérinaires des pays du continent africain.
- 2- Les docteurs Faouzi Kechrid et Khaled El Hicheri, fondateurs de l'AVA sont tunisiens.
- 3- Le siège de l'AVA a été fixé à Tunis par l'assemblée générale constitutive de l'AVA.
- 4- Le président (Dr. Khaled El Hicheri), le trésorier (Dr. Abdelbaki Rouabeh) ainsi que le président honoraire (Dr. Faouzi Kechrid) de l'AVA sont tunisiens.
- 5- Le Gouvernement tunisien encourage l'implantation d'organisations internationales et régionales, dans notre pays.

Il a été décidé à l'unanimité des présents, de constituer, avec les personnes présentes et le Dr. Faouzi Kechrid, un Comité National Tunisien de l'Association Vétérinaire Africaine qui aura notamment pour tâches de, représenter les intérêts de l'AVA en Tunisie, encourager les organisations vétérinaires nationales à adhérer à l'AVA, ouvrir et gérer un compte bancaire au profit de l'AVA, gérer et entretenir le siège de l'AVA à la « Maison du Médecin Vétérinaire », et entreprendre toute action promotionnelle, administrative et juridique pour le compte de l'AVA.

La répartition des tâches entre les membres du comité s'est faite comme suit :

- Dr. Khaled El Hicheri, Président
- Dr. Abdelbaki Rouabeh, Trésorier
- Dr. Faouzi Kechrid, Responsable des relations internationales
- Dr. Mohamed Ali Chtiba, Responsable de la promotion et de la communication
- Dr. Ali Gouia, Responsable de l'information